

POLITIQUE DE PRISE EN CHARGE DU TRAVAIL À LA CHALEUR

Responsabilités de l'employeur	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place le programme de prévention. • Identifier les départements, zones de travail ou tâches qui sont à risque de contraintes thermiques. • Évaluer les dangers inhérents au travail des travailleurs. • Informer les travailleurs des risques identifiés et des mesures de prévention mises en place. • S'assurer de la qualité de la mise en application (ex : compétence des intervenants qui font l'évaluation des risques) et de l'évaluation du programme.
Responsabilités des travailleurs	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'identification des départements, zones de travail ou tâches qui sont à risque de contraintes thermiques. • Participer à la formation offerte. • Respecter et suivre le présent programme. • Rapporter immédiatement tout symptôme ou sensation de malaise à son supérieur ou au secouriste.

Si les travailleurs présentent déjà des symptômes ou des signes observables tels que ceux mentionnés ci-dessous, vous devez agir rapidement!		Si le travailleur ne récupère pas complètement ou s'il présente un signe d'atteinte tel que :	
Symptômes*	Mesures d'urgence pour les travailleurs atteints	Signes observables* (coup de chaleur)	URGENCE! Coup de chaleur suspecté
<ul style="list-style-type: none"> • Crampes musculaires (bras, jambes, ventre) • Frissons • Mal de cœur • Mal de ventre • Étourdissement, vertiges • Fatigue inhabituelle ou malaise (ne va pas bien) • Maux de tête 	<p>Dès que le travailleur dit avoir ces symptômes, il doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • immédiatement prévenir son superviseur ou un secouriste • se reposer sous surveillance à l'ombre ou dans un endroit frais • boire de l'eau jusqu'à récupération complète <p>Si aucune mesure n'est prise, il y a un risque de coup de chaleur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Confusion (<i>mêlé</i>) • Peau très chaude • Propos incohérents (déparle, hébété) • Agressivité • Comportement bizarre (semblable à l'état d'ébriété) • Perte d'équilibre • Perte de conscience • Vomissements <p>C'est une atteinte grave à la santé qui évolue rapidement!</p>	<p>Abaissez la température corporelle le plus rapidement possible. C'EST UNE QUESTION DE VIE OU DE MORT!</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Alertez les premiers secours : les secouristes en milieu de travail et composez le 911. 2. Transportez la personne à l'ombre ou dans un endroit frais et faites lui enlever ses vêtements. 3. Aspergez son corps d'eau. 4. Faites-le plus de ventilation possible. 5. Donnez de l'eau fraîche en petite quantité si la personne est consciente et lucide.

*L'énumération des symptômes n'est pas nécessairement dans l'ordre d'apparition.

PROGRAMME DE PRÉVENTION – TRAVAIL À LA CHALEUR

Identification dans le milieu de travail	Population concernée	Évaluation du niveau de risque selon le document Travailler à la chaleur...Attention!	Facteurs qui augmentent le risque	Moyens de contrôle collectifs du risque	Mesures de prévention
<p>Les départements, zones de travail ou tâches qui sont à risque d'exposés les travailleurs à la chaleur.</p>	<p>Tous les travailleurs qui effectuent des tâches ou qui travaillent dans les milieux identifiés ou à des conditions à risque.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Température ambiante augmentée • Taux d'humidité augmenté • Chaleur radiante (ex : au soleil, près d'un four ou de métal en fusion ou de goudron chaud) • Local avec chaleur ambiante et sans ventilation 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail qui demande un effort physique soutenu • Vêtement imperméable ou survêtement • Travailleur qui n'est pas encore acclimaté à la chaleur ou qui revient de vacances • Horaire de travail prolongé 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et respecter la Politique de prise en charge du travail à la chaleur • Informer les travailleurs de la politique de prise en charge • Remettre à plus tard ou à une période plus fraîche de la journée les tâches ardues non essentielles • Permettre une rotation des tâches • Interdire aux travailleurs de travailler seuls 	<ul style="list-style-type: none"> • Les travailleurs ont accès facilement à de l'eau fraîche de leur poste • Aire de repos à l'ombre ou dans un endroit frais ou cafétéria climatisée pour les pauses et repas • Temps de pause prolongée selon le document Travailler à la chaleur...Attention! • Assurez-vous d'être en mesure d'assurer les premiers secours rapidement (système de communication, secouristes formés, entente avec un service d'urgence hospitalier, etc.)
COMPLÉTÉ PAR :				DATE :	